

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 250

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 17**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Un des rendez-vous prévus au présent article a lieu pour tous les adultes de soixante-quinze ans et plus. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe des députés « Socialistes et apparentés » vise à prévoir qu'un des 3 rendez-vous de prévention se fasse quand le patient a 75 ans, et non dans la tranche d'âge 60-65 ans comme prévu par le Gouvernement.

C'est en effet un âge plus sensible du point de vue de la dégradation de l'état de santé physique et mentale de la personne, et notamment de son isolement.

Il convient de prévoir qu'un des 3 rendez-vous se fasse à cet âge.